



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 29111

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, afin de connaître son opinion sur la proposition formulée par le rapport remis par M. Magendie sur l'amélioration des procédures d'appel suggérant de limiter, sauf cas particulier, à trois mois maximum la durée du délibéré.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le rapport sur « la célérité et la qualité de la justice devant la cour d'appel », remis à la chancellerie le 25 juin 2008 par M. Jean-Claude Magendie, premier président de la cour d'appel de Paris, préconise diverses mesures destinées à moderniser la procédure devant la cour d'appel. Ainsi, ce rapport propose d'instaurer un calendrier de procédure comportant des délais fixes, et prévoyant que la décision de la cour devra intervenir dans le mois suivant l'audience de plaidoiries. À la suite de ces travaux, un projet de décret rénovant la procédure d'appel sera prochainement soumis à la consultation des représentants des professions juridiques et judiciaires. Ce projet prendra en compte le légitime souci de la mission d'un meilleur encadrement de la procédure d'appel et d'une accélération du cours de la justice civile.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29111

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6685

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10719